

VIII. GUILLAUME DE ROUSSILLON. ACQUISITION DE LA TERRE D'ANNONAY. EXPÉDITION EN TERRE SAINTE. BÉATRIX DE LA TOUR, SA FEMME. — En même temps que Guillaume devenait, par la mort de son père, seigneur de Roussillon, de Riverie, de Dargoire, et de toutes les autres terres dont une donation entre vifs lui avait déjà transmis la propriété, il succédait aussi à tous les biens d'Aymar, sire d'Annonay, son cousin, qui l'institua son héritier universel, dans son testament du 6 juin 1271, confirmé par un codicille du 11 août de la même année. Ce legs était grevé de plusieurs libéralités à titre particulier, s'élevant à 5,000 livres viennoises, que Guillaume acquitta fidèlement en 1273 et 1274 (1).

Mais ce ne fut pas sans contestations que Guillaume entra en possession de tous les biens légués par Aymar de Roussillon. Il lui fallut d'abord résister aux prétentions de Guillaume, abbé de St-Pierre de Vienne, sur une grange dite de *Charaysin*, située dans le mandement d'Annonay, et tous les biens que Philippa, veuve d'Aymar, sire d'Annonay, avait possédés dans la paroisse de Saint-Clair (2). Une sentence arbitrale, du 31 décembre 1274, mit fin à ces difficultés, en attribuant les biens en litige à Guillaume de Roussillon, à la charge de payer au monastère de Saint Pierre de Vienne la somme de 120 livres viennoises, qui furent acquittées par Béatrix de la Tour, son épouse, le 8 septembre 1276, pendant que Guillaume guerroyait contre les infidèles (3).

Guillaume de Roussillon dut aussi recourir à la justice pour obtenir la délivrance du château d'Annonay. Une

(1) Huillard-Bréholles. *Inventaire des titres de la maison de Bourbon*, n<sup>os</sup> 518, 520, 553, 559 et 575. — Chorier, p. 147.

(2) Saint-Clair, canton d'Annonay (Ardèche.)

(3) Huillard-Bréholles, *Inventaire etc.* n<sup>o</sup> 585 et 613.